

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

Vol 2

N° Spécial

01 Avril 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 01 Avril 2019
Vol 2

SOMMAIRE

Décisions- Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N° 2019-029	01.04.2019	Décision de délégation générale de signature à l'adjoint du responsable du pôle gestion publique .	3
DDFIP N° 2019-030	01.04.2019	Décision de délégation générale de signature au responsable du pôle pilotage et ressources, au responsable du pôle gestion fiscale et à ses adjointes.	5
DDFIP N° 2019-031	01.04.2019	Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de commissaire du gouvernement.	8
DDFIP N° 2019-032	01.04.2019	Décision de délégation spéciale de signature pour l'activité de préposé de la caisse des dépôts et consignations.	11
DDFIP N° 2019-033	01.04.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.	13
DDFIP N° 2019-034	01.04.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.	16
DDFIP N° 2019-035	01.04.2019	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.	23



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier
anne.lepvrier@dofip.finances.gouv.fr
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2017-146 du 30/11/2017

**DÉCISION DDFIP N°2019-029 DU 1^{er} AVRIL 2019 DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE
SIGNATURE A L'ADJOINT DU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION PUBLIQUE**

**L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction
départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des
Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant
M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-
Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en
remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Franck DUVAL, administrateur des finances publiques, adjoint du responsable du Pôle gestion publique.

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

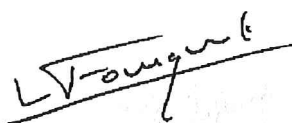
- 1 la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- 2 toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- 3 l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- 4 la mise en cause des dirigeants de société ;
- 5 la signature du compte de gestion ;
- 6 les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- 7 l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- 8 la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 -

La présente décision prend effet immédiatement.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Nanterre, le 1^{er} avril 2019


Laurent FOURQUET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER
anne.lepvrier@dgflp.finances.gouv.fr
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-157 du 21/12/2018

DÉCISION DDFIP N°2019-030 DU 1^{ER} AVRIL 2019 DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES, AU RESPONSABLE DU PÔLE GESTION FISCALE ET À SES ADJOINTES

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- M François MUSY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle gestion fiscale,
- M Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources,

Délégation générale de signature est également donnée à :

- Mme Valérie LAPUJADE-BUSTACHE, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale,
- Mme Christine NAYRAUD, administratrice des finances publiques, adjointe au responsable du pôle gestion fiscale à l'antenne de Vanves,

Ceux-ci reçoivent mandat à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Ils reçoivent également une délégation illimitée pour la signature des non-valeurs des impôts de l'ex-réseau DGCP, pour les amendes, les produits divers de l'État, les taxes d'urbanisme et les redevances d'archéologie préventive.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;

toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;

- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- la mise en cause des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.


Article 2 :

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 3 :

La présente décision prend effet immédiatement.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} avril 2019


Laurent FOURQUET



DIRECTION GÉNÉRALE DES finances PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES HAUTS-DE-SEINE

Nanterre, le 1^{er} avril 2019

MISSION COMMUNICATION

167-177, AVENUE JOLIOT-CURIE
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier
anne.lepvrier@dgflp.finances.gouv.fr

Tel : 01 40 97 33 01

ABROGE l'arrêté 2018-124 du 24/09/2018

**ARRETE N° 2019-031 du 1^{er} AVRIL 2019 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN
MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX,
D'EVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU
GOUVERNEMENT**

**L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction
départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable

chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État.

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Catherine BALLANGER, Hélène ANGER et Colette CAUSSE, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Yasmina HAMZAOUI, Michèle PARET, Nathalie TROÏLO et Christine BOISARD, Inspectrices des finances publiques et M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à :

- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, Inspectrice des finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Contrôleur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des finances publiques

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet :

- d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- de fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;

Art. 5.-

- Mme Catherine BALLANGER, Inspectrice principale des finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, Inspectrice divisionnaire
- Mme Christine BOISARD, Inspectrice des finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, Contrôleur des finances publiques
- Mme Laurence DUCOS, Inspectrice des finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, Inspectrice des finances publiques

- Mme Régine LAMBINET, Contrôleuse des finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, Inspecteur des finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, Contrôleur des finances publiques
- Mme Michèle PARET, Inspectrice des finances publiques
- M. Laurent PAUPE, Inspecteur des finances publiques
- M Jérôme POÛ, Inspecteur des finances publiques
- M. François RISACHER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Kristina RONDIN, Contrôleuse des finances publiques
- M. Olivier TEXIER, Inspecteur des finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, Inspectrice des finances publiques

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

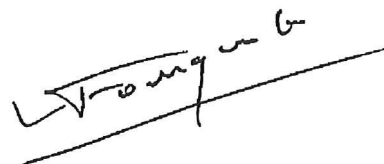
Art. 6.- Délégation de signature est donnée à M Franck DUVAL, Administrateur des finances publiques, Mme Agnès LAUMAIN, Administratrice des finances publiques adjointe, Mme Hélène ANGER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, M. Guillaume FARCY, M. Briand NGUYEN, Mme Catherine ESCRIVA, Mme Elodie CHALDJIAN, Inspecteurs et Inspectrices des finances publiques, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).
- signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7 -Le présent arrêté abroge l'arrêté 2018-124 du 24/09/2018

Art. 8. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques.

Fait à Nanterre, le 1^{er} avril 2019



Laurent FOURQUET



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise Lepvrier
anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr

Tel : 01 40 97 33 01

Abroge et remplace la décision 2018-015 du 06/03/2018

**DÉCISION DDFIP N° 2019-032 DU 1^{ER} AVRIL 2019 DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE
POUR L'ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques,

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le mandat donné le 22 mars 2019 par M. Jérôme LAMY, Directeur chargé des clientèles bancaires de la Banque des territoires de la Caisse des Dépôts, à M. Laurent FOURQUET chargé de la gestion intérimaire de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-seine à compter du 1^{er} avril 2019, en qualité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Je soussigné, Laurent FOURQUET, Administrateur général des Finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction des Finances publiques des Hauts-de-Seine, agissant en ma qualité de préposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à statut légal particulier, dont le siège social est à Paris (7^{ème}), 56 rue de Lille, en vertu du mandat qui m'a été donné le 22 mars 2019 par M. Jérôme LAMY, Directeur chargé des clientèles bancaires de la Banque des territoires de la Caisse des Dépôts,

Décide :

Article 1 : Donne, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, délégation de signature sur l'ensemble de l'article 2 du mandat du 22 mars 2019 à M. Franck DUVAL, Administrateur des Finances publiques, Adjoint au responsable du pôle Gestion publique, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

Concernant les actes authentiques de prêts :

- M. Franck DUVAL reçoit pouvoir de les signer, en délégation des articles 1 et 3 du mandat du 22 mars 2019, ainsi que Mme Claire MONTBARBON, administratrice des finances publiques adjointe et Mme Cinthia LANN, agente administrative des finances publiques, en vertu des pouvoirs ponctuels leur donnant délégation de signature pour signer ces mêmes actes, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires principaux, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

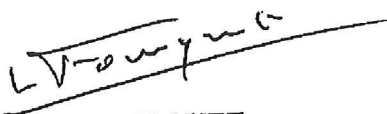
Les délégations données par la présente s'exercent dans le cadre des procédures bancaires de la Caisse des Dépôts et des règles de la responsabilité de l'Administrateur général des Finances publiques.

Concernant l'activité de chargé de clientèle :

- Mme Cinthia LANN, agente administrative des finances publiques, reçoit délégation de signature pour tous les formulaires concernant la mise en place des services bancaires CDC auprès des clients, les courriers adressés aux clients, la lettre d'offre et le bon de commande pour les prêts inférieurs à 120 000 euros.

Article 2 : La présente délégation de signature annule et remplace les précédentes et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} avril 2019


Laurent FOURQUET



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER
anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-125 du 24/09/2018

DECISION DDFIP N° 2019-033 DU 1^{ER} AVRIL 2019 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 Pour la mission politique immobilière de l'État

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

2 Pour la conciliation fiscale

Mme Éliane GIRAUD, Administratrice générale des finances publiques, est la conciliatrice fiscale départementale.

3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)

Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, Administratrice des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Risques :

M. David ROY, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint chargé des risques, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne – CQC et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Fabien BARDY, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ROY.

M. Pascal TREVES, Inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BARDY et M. David ROY.

Audit :

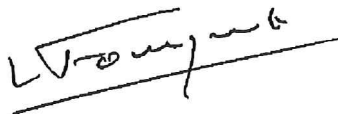
En l'absence de Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Patrick JABOL, Inspecteur principal des finances publiques
M. Nicolas CARON, Inspecteur principal des finances publiques
Mme Lydia ESOR, Inspectrice principale des finances publiques
Mme Mylène LALLEMANT, Inspectrice principale des finances publiques
Mme Claire LAUNAY, Inspectrice principale des finances publiques
Mme Camille de VATHAIRE, Inspectrice principale des finances publiques
Mme Bénédicte TREGARO, Inspectrice principale des finances publiques
M. Bruno MATHON dit RICHARD, Inspecteur principal des finances publiques
Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des finances publiques

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat.
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre le 1^{er} avril 2019



Laurent FOURQUET



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

MISSION COMMUNICATION

167-177, avenue Joliot-Curie

92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER

anne.lepyrier@defip.finances.gouv.fr

☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2019-007 du 16 janvier 2019

Décision DDFiP N°2019-034 du 1^{er} avril 2019 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des particuliers et de la mission foncière

Mme Camille ALBERTI, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Fabiana DURAND-PANSERA, Inspectrice principale des finances publiques, et M. Patrick DESSEN, Inspecteur principal des finances publiques, adjoints à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Ils reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Audrey PERRICONE, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Mme Nadia BARBAT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Madame Lauranne BILBAUT, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

M. Edouard LECOEUR, Contrôleur des finances publiques, affecté à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle et aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Lydia TASNADI, Contrôleuse des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

Madame Gladys MATHURINE, Contrôleuse des finances publiques, affectée à « la Division du pilotage de la fiscalité des particuliers et de la mission foncière » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

2- Pour la Division du pilotage de la Fiscalité des professionnels

Mme Laure DUTRUC-ROSSET, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.

Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

Mme Françoise BOUTBIEN, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage de la fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les non-valeurs d'un montant inférieur à 100 000 euros et de statuer sur les restitutions de crédit de TVA non imputables, quel que soit le montant de la demande.
Elle reçoit également délégation pour signer les pièces de dépense relatives aux sorties de consignation.

3- Pour la Division du pilotage du recouvrement forcé

Mme Sandrine BRUGNONE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à sa division.

Mme Chantal BOULIER, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sylvie MARTIN-SOLANA, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Lionel TEMPLET, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.
Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Michel IROUDAYARADJOU, Inspecteur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.
Il reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Sandrine MORTINI, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.
Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence PRECIGOUT, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Carine OGIER, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Jocelyne YELOZ, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Laurence TREMEAUD, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Valérie CLAVEAU, Inspectrice des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

Mme Marie-Noëlle REVILLE, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la division.

M. Roman JOUET, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine HENIN, Contrôleuse principale des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Catherine REY, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

Mme Régine POLGE, Contrôleuse des finances publiques, affectée au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Anthony VAN PRAET, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Alexis TSIOLIS, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M. Maxime DESSENNE, Agent administratif des finances publiques, affecté au sein de la « Division du pilotage du recouvrement forcé », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions. Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

4- Pour les Divisions des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers et des professionnels

M. Bertrand RONDEL, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », et « Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de Contrôle des particuliers et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

En qualité de Conciliateur adjoint pour le département des Hauts-de-Seine, il reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications. Il reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Isabelle LEYRAT-MIGNARD, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

En qualité de Conciliatrice adjointe pour le département des Hauts-de-Seine, elle reçoit pouvoir de prendre en mon nom et sous ma responsabilité les décisions consécutives à la saisine du Conciliateur fiscal départemental et de signer les documents correspondants, ceci dans la limite du domaine de compétence du Conciliateur fiscal défini par la direction générale des finances publiques, et de ses éventuelles modifications.

Mme Cécile RUFFÉ, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Yveline BONGRAND, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Evelyne MARCADÉ, Inspectrice des finances publiques, affectée à « la Division des affaires juridiques – fiscalité des particuliers » reçoit pouvoir de me représenter à la Commission d'aide juridictionnelle.

5- Pour la Division de contrôle fiscal des particuliers

Mme Christine LASHERAS, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels et de la division de Contrôle des professionnels lorsqu'elle en assure l'intérim. Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

Mme Valérie ARBITURER, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division du contrôle fiscal des particuliers », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division. Elle reçoit également pouvoir de me représenter à la commission départementale de conciliation.

6- Pour la Division de contrôle fiscal des professionnels

M. Laurent HENNEQUIN, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, de la division de contrôle des particuliers et de la division des affaires juridiques – Fiscalité des professionnels lorsqu'il en assure l'intérim.

M. Alain BOUDIER, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Nathalie LEBAYLE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la « Division du contrôle fiscal des professionnels », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

7- Pour la mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement

Mme Sylvaine GENTY, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission. Elle reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables et les états de saisies et de poursuites extérieures.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions rattachées à la mission.

M Pascal BABIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

M Boris THIEULIN, Contrôleur des finances publiques, affecté au sein de la « mission Amendes, Huissiers des Finances Publiques et Gracieux du Recouvrement », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.
Il reçoit également pouvoir de signer les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables.

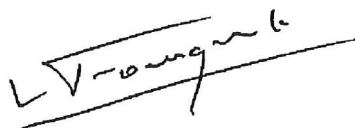
Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

la mise en débet des comptables et des régisseurs ;
toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
la mise en cause des dirigeants de société ;
la signature du compte de gestion ;
les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat.
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 1^{er} avril 2019



Laurent FOURQUET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE
MISSION COMMUNICATION
167-177, avenue Joliot-Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Affaire suivie par Anne-Lise LEPVRIER
anne.lepvrier@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 01 40 97 33 01

Abroge la décision 2018-128 DU 24/09/2018

**DÉCISION DDFIP N°2019-035 DU 1^{ER} AVRIL 2019 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'Administrateur général des finances publiques, chargé de l'intérim de la Direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2019 publié au BOFIP-RHO-19-0599 du 14 mars 2019, chargeant M. Laurent FOURQUET, Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dominique LAMIOT, à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours

M. Alain PINATEAU, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Jeanne HAMLET-ZOUBLIR, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Line SAINT-VAL, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service « Gestion rémunération »

Mme Anne JEAY, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Catherine MASVALEIX, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Service « Missions transverses »

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Mme Florence REY, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Anouk DURIEUX, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès verbaux y afférents.

2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique »

M. Jean-Pierre ESTEVENY, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Sania ZAGORAC, Inspectrice principale des finances publiques, adjointe au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Valérie RULLIERE, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à Nanterre, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service « Budget »

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des finances publiques, responsable du service « Budget », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Samantha COLLIGNON, Contrôleuses des finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

Service « Immobilier et logistique »

Secteur « Immobilier » :

M. Michel PERNICE, Inspecteur des finances publiques, responsable de service au secteur « immobilier et logistique » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Secteur « Logistique » :

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des finances publiques, Délégué départemental à la sécurité reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des finances publiques, responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

3. Assistant de prévention

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des finances publiques, Assistante de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

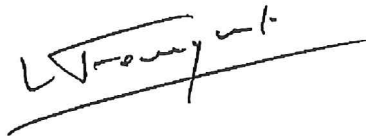
M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la division de la stratégie, du pilotage et de la communication reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.
Il est d'effet immédiat.

Fait à Nanterre, le 1^{er} avril 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Fourquet', is written over a horizontal line.

Laurent FOURQUET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

28

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>